



FIDUCIAL

WINBIZ

Conditions Générales Winbiz Cloud

1. Objet du contrat

Les présentes Conditions Générales (ci-après «CG») ont pour objet de régir les rapports contractuels entre le client/la cliente (ci-après «Client») et FIDUCIAL WINBIZ SA (ci-après «WINBIZ») dans le cadre de la mise à disposition du service Winbiz Cloud (ci-après le « Contrat »). L'utilisation des différents logiciels (modules) Winbiz choisis par le client et mis à disposition à travers le service Winbiz Cloud est réglementée par les mentions relatives aux modules Winbiz accessibles on-line et par le contrat de licence des logiciels qui devra être accepté lors de la première utilisation.

2. Adhésion aux Conditions Générales

En confirmant sa commande, le Client adhère automatiquement aux présentes CG dont il reconnaît avoir pris connaissance dans leur intégralité. WINBIZ se réserve le droit de modifier ces Conditions générales à tout moment. Les Conditions générales modifiées entrent en vigueur au moment de leur publication sur le site web.

3. Durée et renouvellement

Le Contrat prend effet à compter de la date de la commande du service Winbiz Cloud par le Client et est conclu, pour une première période contractuelle de douze (12) mois. Il sera ensuite renouvelé tacitement par périodes de un (1) mois sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois avant le terme de la période en cours. Pendant toute la durée du Contrat, WINBIZ se réserve la possibilité de modifier les conditions financières relatives à la mise à disposition de Winbiz Cloud.

4. Mise à disposition du service Winbiz Cloud et accès au service

4.1 Mise à disposition de Winbiz Cloud

WINBIZ met à disposition du Client le service Winbiz Cloud accessible par le biais du réseau Internet. L'accès à Winbiz Cloud est en principe disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, hors période de maintenance et hors cas de force majeure ou interruptions du service Internet non imputables à WINBIZ. WINBIZ met en place un système redondant de serveurs afin de réduire dans toute la mesure du possible des interruptions du service Winbiz Cloud ou des pertes de données des Clients hors cas de force majeure tel que décrit dans l'article 14 des présentes CG. En cas de découverte d'un vice de programmation relatif à Winbiz Cloud ou aux logiciels (modules) Winbiz, WINBIZ s'efforce d'y remédier dans les meilleurs délais. Cette obligation ne sera pas applicable en cas d'intervention de tiers non-agrées dans Winbiz Cloud ou dans les logiciels (modules) Winbiz. Toute intervention demandée par le Client pour répondre à des besoins particuliers en dehors de la correction de vice de programmation sera facturée sur la base du tarif en vigueur.

4.2 Accès à Winbiz Cloud

L'identification du Client lors de son accès à Winbiz Cloud se fait au moyen : d'un identifiant et d'un mot de passe créés par le Client lors de la commande. Lors de chaque connexion à Winbiz Cloud, le Client utilisera les identifiants et mots de passe qu'il a créé. Les identifiants et les mots de passe sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les identifiants et les mots de passe le concernant et à ne pas les divulguer sous quelle que forme que ce soit. L'accès aux

systèmes et aux données des Clients est possible uniquement à travers l'utilisation des identifiants et mots de passe du Client. Sont notamment exclus du droit d'accès les prestataires extérieurs non-autorisés par WINBIZ. De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des accès à Winbiz Cloud. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance qu'une autre personne y accède, le Client en informera WINBIZ sans délai. En cas de perte ou de vol d'un des identifiants ou mots de passe, le Client utilisera la procédure mise en place par WINBIZ lui permettant de les réinitialiser.

5. Droit d'utilisation de Winbiz Cloud

WINBIZ concède au Client un droit personnel, non-exclusif, non-cessible et non-transférable d'utilisation de Winbiz Cloud pendant toute la durée du Contrat. L'utilisation des différents logiciels (modules) Winbiz mis à disposition du Client à travers Winbiz Cloud est soumise aux conditions contractuelles et licences spécifiques à ces modules. La mise à disposition de Winbiz Cloud à des tiers par le Client, ainsi que toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sont strictement interdites.

6. Maintenance

WINBIZ prend en charge, dans le cadre du présent Contrat, la maintenance corrective et évolutive de Winbiz Cloud, ainsi que des différents logiciels (modules) Winbiz choisis par le Client et accessibles via Winbiz Cloud. Les interventions relatives à Winbiz Cloud et aux logiciels (modules) Winbiz peuvent rendre le service momentanément indisponible.

6.1 Maintenance corrective

Une prestation de support par téléphone permettant de traiter les anomalies est disponible du lundi au vendredi inclus, sauf jours fériés et les ponts (liste disponible sur www.winbiz.ch), aux heures d'ouverture de la hotline indiquées sur le site www.winbiz.ch. Les signalements d'anomalie peuvent également être envoyés par courriel à support@winbiz.ch ou depuis le site internet www.winbiz.ch et seront traitées durant les jours et heures susmentionnés. WINBIZ procède au diagnostic de l'anomalie et s'efforce de mettre ensuite en œuvre sa correction dans les meilleurs délais. WINBIZ n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants:

- refus du Client de collaborer avec WINBIZ dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement;
- utilisation de Winbiz Cloud ou des logiciels (modules) Winbiz de manière non-conforme à leur destination, aux indications communiquées par WINBIZ ou aux règles contractuelles;
- modification non-autorisée des logiciels (modules) Winbiz par le Client ou par un tiers;
- manquement du Client à ses obligations contractuelles;
- défaillance des réseaux de communication électronique;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage du client ou d'un tiers;
- détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation de Winbiz Cloud ou des logiciels (modules) Winbiz par le client.

Toutefois, WINBIZ se réserve la possibilité de prendre en charge – dans la mesure du possible – la résolution des dysfonctionnements provoqués par les cas énumérés ci-dessus, au tarif de WINBIZ en vigueur à la date d'intervention.





FIDUCIAL

WINBIZ

6.2 Maintenance évolutive

Le Client bénéficie des mises à jour et des évolutions fonctionnelles de Winbiz Cloud dans le périmètre défini lors de la commande. Cette maintenance évolutive ne concerne que les évolutions fonctionnelles compatibles avec Winbiz Cloud. Si une évolution fonctionnelle imposée par un changement de réglementation ou une demande particulière du Client devait être mise en œuvre, elle pourrait donner lieu soit à une modification du Contrat, soit à une modification des présentes CG.

7. Assistance technique

Il sera répondu au Client, du lundi au vendredi inclus, les jours ouvrés uniquement aux heures d'ouverture de la hotline indiquées sur le site www.winbiz.ch.

8. Données personnelles

Si les données transmises par le Client dans le cadre de l'utilisation de Winbiz Cloud comportent des données à caractère personnel, le Client garantit à WINBIZ que ce traitement de données est effectué dans le respect de la législation applicable, notamment concernant la protection des données. A ce titre, le Client garantit WINBIZ contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient traitées via Winbiz Cloud. WINBIZ informe le Client que les données sont hébergées en Suisse.

9. Exploitation des données

Le Client est seul responsable de l'utilisation de Winbiz Cloud et de la qualité, de la pertinence des données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation de Winbiz Cloud. En conséquence, WINBIZ n'assume aucune responsabilité en cas de non-conformité des données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client. Le Client garantit et tient WINBIZ indemne contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de la présente garantie.

10. Sécurité des données

Chacune des parties s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des données transmises, stockées ou traitées à travers Winbiz Cloud. WINBIZ s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service conforme aux usages de la profession et aux standards techniques reconnus, notamment en ce qui concerne l'hébergement et la sécurité des données, le service et la maintenance du service cloud, ainsi qu'à préserver l'intégrité et la confidentialité des données utilisées et produites par le Client à travers Winbiz Cloud. WINBIZ s'engage à informer le Client dès la découverte de tout fait susceptible d'avoir une incidence sur la sécurité et la confidentialité des données du Client.

11. Facturation

Tous les prix publiés sont exprimés en Francs suisses, hors taxes et hors frais. Il sera ajouté au prix proposé le taux de TVA en vigueur au jour de la facture. Les prix mentionnés sur le site www.winbiz.ch sont valables au moment de la commande, sous réserve de toute modification. Toute modification à la hausse du nombre d'utilisateurs doit être signifiée à WINBIZ par une nouvelle commande via l'Espace client. La modification tarifaire est appliquée immédiatement au prorata temporis. A l'issue d'une durée ferme de douze (12) mois, le nombre

d'utilisateurs pourra être réduit. Toute modification du nombre d'utilisateurs doit être signifiée à WINBIZ via l'Espace client moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois avant la date de modification.

12. Conditions de paiement

Les factures Winbiz Cloud sont émises mensuellement et payables selon les conditions de paiements indiquées sur les factures. En cas de non-respect de ce délai, le Client sera considéré en demeure et l'accès à Winbiz Cloud pourra être interrompu sans avertissement préalable. WINBIZ peut percevoir des frais de rappel et intérêts de retard pour toute facture échue. Tous les frais occasionnés à WINBIZ par le retard dans le paiement sont à la charge du Client. Tous dommages-intérêts supplémentaires pour inexécution contractuelle sont réservés. Toute compensation ou déduction n'est admissible que si une telle prétention du Client est reconnue par WINBIZ ou rendue exécutoire par jugement.

13. Propriété

Le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des données contenues dans son compte Winbiz Cloud, exclusion faite de l'ensemble des logiciels (modules) Winbiz, des bases juridiques, pièces et matrices mises à disposition du Client. En aucun cas WINBIZ n'est ou ne devient propriétaire des données appartenant au Client. Le Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété sur Winbiz Cloud ou les logiciels (modules) Winbiz. La mise à disposition temporaire du Winbiz Cloud et des logiciels (modules) Winbiz selon les conditions prévues par le Contrat ne saurait être interprétée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client. Le Client s'interdit de reproduire tout élément des logiciels ou toute documentation les concernant, par quel que moyen que ce soit, sous quelle que forme que ce soit et sur quel que support que ce soit.

14. Responsabilité – Force majeure

Excepté les cas de dol ou de faute grave, Winbiz exclut toute responsabilité envers le Client en relation au présent Contrat et à l'utilisation par le client de Winbiz Cloud. En toute hypothèse, WINBIZ ne sera tenue que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles en cas de violation du Contrat imputable à WINBIZ. En conséquence, WINBIZ ne pourra en aucune circonstance être retenue responsable pour les pertes ou dommages indirects ou imprévisibles subis par le Client ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des prestations. Dans tous les cas, le montant de la responsabilité de WINBIZ est strictement limité au remboursement du montant des sommes effectivement payées par le Client à la date de survenance du fait générateur de responsabilité, par poste utilisateur sur la moyenne des deux dernières années. WINBIZ ne saurait, en outre, être tenue responsable de la destruction accidentelle des données par le Client ou par un tiers ayant accédé à Winbiz Cloud au moyen des identifiants et mots de passe remis au Client. Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations dans le cadre de CG, si un tel manquement résulte : d'une décision gouvernementale, en ce compris tout retrait ou suspension d'autorisations quelles qu'elles





FIDUCIAL

WINBIZ

soient, d'une grève totale ou partielle, interne ou externe aux parties, d'un incendie, d'une catastrophe naturelle, d'un état de guerre d'une interruption totale ou partielle ou d'un blocage des réseaux de télécommunications ou électrique, de l'intrusion d'un tiers sur les réseaux, d'acte de piratage informatique, de sabotage ou plus généralement tout autre événement de force majeure. La partie constatant l'évènement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter le Contrat. La suspension ou le retard de l'exécution des obligations découlant du Contrat causés par un cas de force majeure ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non- exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

15. Assurance

WINBIZ a souscrit les assurances nécessaires afin de couvrir les risques liés à l'exercice de son activité.

16. Confidentialité

Chacune des parties s'oblige (i) à tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que des employés, auxiliaires ou autres tiers ayant besoin de les connaître dans le cadre de l'exécution du Contrat ; et (ii) à n'utiliser les informations confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes du Contrat. WINBIZ reconnaît que les données du Client pourraient être couvertes par le secret professionnel et s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles soient altérées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. Il est rappelé que WINBIZ n'a pas accès au contenu des données du Client et que tout accès aux dites données ne peut se faire que moyennant l'autorisation expresse et préalable du Client. Nonobstant ce qui précède, aucune des parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal ou toute autre autorité judiciaire ou administrative compétente (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la partie les ayant fournies). Les obligations des parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de trois (3) ans après le terme du Contrat. Chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause et s'engage à procéder à la destruction de tous les fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies. Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre du Contrat.

17. Cession et sous-traitance

Le Client ne pourra, sans l'autorisation préalable et écrite de WINBIZ, céder tout ou partie de ses droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, à quel que titre et sous quelle que forme que ce soit. WINBIZ pourra librement céder tout ou partie de ses droits et obligations découlant du Contrat à toute personne ou entité de son choix, sans que le Client ne puisse formuler une quelconque objection

ou réclamation à cet égard, et dès réalisation de la cession et information au Client, le Contrat se poursuivra entre ladite personne ou entité et le Client dans les mêmes termes que ceux qui prévalaient entre WINBIZ et le Client. WINBIZ se réserve le droit de soustraire à un ou plusieurs tiers l'exécution de tout ou partie de ses obligations contractuelles, notamment l'hébergement du système Winbiz Cloud, ainsi que le stockage et la sauvegarde des données du Client. WINBIZ exclut toute responsabilité dérivant des faits du (des) soustraitant(s).

18. Nullité

Si l'une des stipulations des présentes CG s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée nulle et non avenue, sans pour autant entraîner la nullité du Contrat, ni altérer la validité des autres dispositions des présentes CG. La disposition nulle serait alors remplacée par une disposition valable dont le contenu s'en rapproche le plus possible.

19. Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des CG, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie à ladite clause.

20. Modification des CG

WINBIZ se réserve la possibilité de modifier ou compléter les présentes CG en tout temps. Les CG en vigueur peuvent être consultées sur le site Internet www.winbiz.ch.

21. Dispositions finales

Le Contrat et les présentes CG sont soumises au droit suisse.

Le for exclusif en cas de litige découlant du Contrat ou se rapportant à celui-ci est Genève. Les présentes CG sont valables dès le 1^{er} septembre 2020.

FIDUCIAL WINBIZ SA, Bvd. Emile Jaques-Dalcroze 5, 1204 Genève, Tél. 058 200 25 00, www.winbiz.ch, info@winbiz.ch.

Copyright © 1993-2020. FIDUCIAL WINBIZ SA. Tous droits réservés.

